

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Non soutenu

N° CF1625

AMENDEMENTprésenté par
M. Belhaddad

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	7 200 000	0
Jeunesse et vie associative	0	7 200 000
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	0
TOTAUX	7 200 000	7 200 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir sur la baisse des crédits dédiés aux « 2 heures de sports supplémentaires au collège » du fait que le Gouvernement ait réduit le dispositif depuis 2025.

Dans le rapport pour avis sur la mission Sport pour le PLF 2023, il était souligné le rôle particulier de l'école dans la réduction des inégalités d'accès à la pratique physique et sportive, notamment sur

le plan social. Le collège, après l'école primaire, est le lieu idéal de la formation de l'« habitus » sportif et ces 2 heures supplémentaires y contribuent.

Pourtant, depuis 2025, le Gouvernement a décidé de recentrer ce dispositif sur les collèges situés en REP/REP+. Je le regrette et considère, compte des tenus des enjeux de santé publique, que tous les collégiens devraient pouvoir en bénéficier.

Afin d'assurer sa recevabilité budgétaire, cet amendement :– abonde de 7,2 millions d'euros en AE et CP l'action 01 du programme 219– retire 7,2 millions d'euros en AE et CP de l'action 04 du programme

163

Cette baisse vise uniquement à respecter les règles de recevabilité et l'auteur de cet amendement n'a aucune intention de baisser les crédits de ce programme et appelle le Gouvernement à lever le gage.